



L'espoir d'une embauche non abouti

Par **Lodilow**, le **18/02/2015** à **13:41**

Bonjour à tous,

J'aurai besoin si possible de vos lumières.

Il y a quelque temps j'ai trouvé une offre d'emploi qui m'a intéressée accessible en débutant. Celle-ci se trouvait sur une agence d'intérim.

J'ai eu un entretien avec une représentante de l'intérim qui s'est bien passé tant elle a présentée ma candidature à l'employeur.

Le lendemain j'ai eu un entretien avec l'employeuse à 13h. Lors de cet entretien elle m'a dit que demain je ferai une journée (jeudi) et que l'on se reverrait le vendredi à 9h car elle a passée la journée à Lyon.

Chose qui a été faite sincèrement pour moi ça s'est assez bien passée mise à part une petite allergie vestimentaire. Le poste est dans un atelier de confection de vêtements. J'ai exécuté 7h de travail et je n'ai pas chômé. Etaient présentes 2 employées mais une était venue en renfort de St Tropez. Le poste était sur Marseille. Chose que j'ai trouvé bizarre à vrai dire. En fin de journée, j'attends des nouvelles. Les 2 autres employées ont eu contact avec l'employeuse mais ne m'ont rien dit. J'ai senti que mon sort était déjà jeté. Le soir même à 22h, l'employeuse m'a envoyée un sms me disant qu'on ne se verra pas demain et qu'elle verrait pour le planning de la semaine prochaine.

J'ai contacté la femme de l'agence d'intérim qui a été surprise car elle n'était pas au courant de mon jour d'essai. Elle devait avoir un retour de l'employeuse mais rien n'a été fait.

Le vendredi plus de nouvelles bien que j'étais prête à me rendre en poste le vendredi à 9h comme prévu.

Le lundi qui a suivi la femme de l'agence d'intérim m'a contacté me disant que l'employeuse avait trouvé quelqu'un d'autre et que je ne faisais pas l'affaire. Mais elle ne lui a pas donné de raisons de ma non embauche. Elle fut autant que moi choquée de cette façon de faire.

Je trouve ça vraiment dégueulasse tant elle n'a pas eu l'occasion de me juger je lui ai fait part de mon mécontentement par sms mais elle ne m'a pas répondu.

Je pense que c'est quelqu'un de très mal honnête et j'ai l'intime conviction qu'elle a fait ça à plusieurs personnes.

Je voudrai savoir si je peux prétendre à ce que mes heures soient payées ?

J'ai contacté ma conseillère pole emploi qui a transmis m'a réclamation.

D'avance, merci.

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **15:49**

Bonjour,

Effectivement, vous pouvez exiger de l'agence d'intérim que vos heures vous soient payées en conservant toutes les preuves comme quoi vous avez effectué cette journée qui pourrait être considérée comme un essai...

Le contrat de mission aurait dû vous être transmis dans les 2 jours ouvrables...

Si ce n'est pas le cas suite à une nouvelle relance, je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR...

Par **Lodilow**, le **18/02/2015** à **16:02**

Merci pour cette réponse. Je vais contacter mon agence d'intérim en espérant qu'il y aura une suite favorable.

Par contre, qu'est ce qui peut servir comme preuves que j'ai travaillé ? car je n'ai plus de nouvelle de l'employeuse et je pensais justement que ça devrait être elle qui devait me payer.

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **16:19**

Votre employeur, c'est l'agence d'intérim, entreprise de travail temporaire, celle où vous avez travaillé c'est l'entreprise utilisatrice...

Normalement, l'agence d'intérim aurait dû vous déclarer par une DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche) et vous a peut-être remis une feuille de présentation ou ordre de mission et même un relevé d'heures pour le pointage de votre temps de travail, même s'il n'a pas été rempli...

Les autres preuves pourraient venir en récapitulant des faits précis comme ce qui s'est passé dans les locaux lors de votre présentation et au cours de votre journée de travail ainsi qu'une description de ceux-ci...

Par **Lodilow**, le **18/02/2015** à **16:26**

Je n'ai eu aucun papier au préalable tant l'essai s'est fait rapidement et l'agence n'était de plus pas au courant de cet essai.

Pour les preuves, il n'y a pas de souci de ce côté là du coup l'employeur a contacté

l'entreprise utilisatrice qui lui a aussi donné la preuve orale de mon passage dans l'entreprise.

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **16:34**

Pratiquement tout contrat d'intérim commence par une période d'essai...
Une reconnaissance orale de votre "passage" par l'entreprise utilisatrice faite à l'agence d'intérim ne peut pas constituer un moyen de preuve pour vous que vous pourriez produire...

Par **Lodilow**, le **18/02/2015** à **18:56**

Merci pour votre aide.

Comme vous l'avez signalé précédemment je pourrais décrire précisément ma journée de travail.

J'ai contacté, par mail, mon agence d'intérim en espérant avoir une suite. Sinon, j'enverrai une lettre recommandée.